



Résoudre un problème bancaire à partir de l'étranger?

Par **Kellybundy**, le **20/06/2009** à **00:05**

Bonjour,
je vis à l'étranger. J'ai reçu un héritage de ma grand-mère mais il a été viré (je ne sais pas de quel droit) sur mon compte Livret A de la banque postale (que je n'utilise plus depuis des années), alors que j'avais précisé que je voulais que cet argent soit viré vers mon compte BNP Paribas (car j'ai les codes confidentiels, un chéquier et une carte bleue visa---> donc je peux gérer mon argent à distance).

Me voilà donc coincée car ça été viré sur un vieux compte datant de mon enfance.

Si je leur téléphone est-ce qu'il m'enverront les codes confidentiels à l'adresse du livret A (chez mon oncle en France) ainsi je récupérerais mes codes et pourrais faire les virements à distance?

En effet si je dois me déplacer il me faut prendre des jours de congé et payer un billet d'avion de 500 euros... tout cela car un fonctionnaire a été "étourdi" dans son travail..

Comment régler ce problème à distance? Par courrier? Fax? Téléphone? Envoyer une attestation/déclaration avec photocopie de ma carte d'identité? Réclamer mes codes confidentiels par courrier?

Je suis coincée :(
Vais-je être obligée de faire des milliers de kilomètres pour signer un papier?

Par **member101**, le **20/06/2009** à **01:02**

Madame,

Contactez votre centre financier, expliquez la situation (par téléphone) et vous allez trouver une solution.

https://www.labanquepostale.fr/index/outils/contacts/centre_financiers.html

C'est bizarre qu'on vous paie sans RIB.

Cordialement,

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **08:28**

Bonjour,

Je pense qu'il était impossible à la Banque Postale de faire un virement sur votre compte à la BNP sans ordre de virement, signé de votre part.

Votre livret étant à la Banque postale, il me semble logique que cet argent soit viré sur ledit livret.

J'ai bien peur que vous ne vous trouviez dans l'obligation de vous déplacer pour régulariser votre situation.

Cordialement.

Par **member101**, le **20/06/2009** à **20:18**

Pourquoi c'est souvent si difficile en France ? :-)

Dans ma vie j'ai résilié au moins 5 comptes, sans jamais me déplacer.

Je soumis une requête à la banque, avec une copie de mon passeport et demandai de virer mon avoir à une compte qui me convint plus. Si il y a des doutes sur mon identité, on pourrait (sans l'avoir jamais fait) toujours me demander de passer par un notaire, consulat ou ambassade. Mais bien, ça ne vous aide pas beaucoup - ce n'était pas en France. :-)

Mes expériences avec la banque postale en France sont plutôt positives, aussi pour trouver des moyens pour obtenir son avoir à partir de l'étranger.

Alors, j'espère que l'avis de Laure est trop négatif, mais vu sa connaissance je n'ose guère espérer.

En tout cas, avant de vous déplacer convainquez-vous deux fois à 100% (avec les infos des sources officielles), que vous amenez tous les documents nécessaires. La bureaucratie est souvent très créatrice à trouver des nouvelles obligations à remplir.

Bon courage !

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **20:28**

Bonsoir member101,

Disons qu'avec la Banque postale, c'est le... bazar... et pas simplement au niveau des comptes courants dans les problèmes de succession aussi. A titre perso, mon notaire "s'arrache les cheveux"....

Mais vous avez raison, il faut que kellybundy obtienne un maximum de renseignements...et essaie de tout faire pour ne pas avoir à se déplacer...

Bon courage à vous kellybundy (LOL ! bien trouvé le pseudo !)

Par **Patricia**, le **20/06/2009** à **21:19**

Bonsoir,

Le notaire a versé votre héritage sur le compte dont il avait connaissance le jour du partage.

Téléphonez au bureau de poste où votre compte a été ouvert et demandez à parler à un conseiller financier pour lui expliquer ce problème de distance.

Peut-être sera t-il possible de faire virer cette somme - sans vous déplacer - sur votre compte chèques BNP après avoir envoyé une LR/AR explicative à ce bureau de poste, en y joignant photocopie (certifiée de votre main) de votre pièce d'identité et un RIB de la BNP.